Taxation annuelle 2024

Dette – véhicules :	Règlement 476-2007 - Citerne incendie
	Règlement 621-2018 – Autopompe et unité d'urgence incendie
Dette – infras. Routier :	Règlement 640-2020 – Rang Papineau et rang Montagne
	Règlement 673-2022 – Petit rang Saint-Charles
Dette – infras. Loisirs :	Règlement 546-2012 – Jeux d'eau
Dette – infras. Bâtiments :	Règlement 668-2022 – Garage municipal
	Règlement 694-2023 – Rénovation hôtel de ville et stationnement
Dette – Infras. eau :	Règlement 622-2018 – Débitmètre et remplacement conduite
Prol aqu princ. :	Règlement 462-2006 – Prolongement aqueduc rue Principale

EN LIGNE C'EST SIMPLE ET RAPIDE

Seulement les institutions financières nommées ci-dessous sont éligibles aux paiements en ligne :

CAISSE DESJARDINS BANQUE TD BANQUE LAURENTIENNE

BANQUE SCOTIA BANQUE NATIONALE BANQUE ROYAL (RBC)

BANQUE DE MONTRÉAL (BMO)